



HAL
open science

Vers une grammaire de la stigmatisation

Mathieu Brugidou, Laurence Kaufmann

► **To cite this version:**

Mathieu Brugidou, Laurence Kaufmann. Vers une grammaire de la stigmatisation. Giuseppina Sapio, Maëlle Bazin, Frédéric Lambert. Stigmatiser. Discours médiatiques et normes sociales 2020, Le Bord de l'eau, 2020, Documents, 978-2-35687-668-3. hal-02537995

HAL Id: hal-02537995

<https://edf.hal.science/hal-02537995>

Submitted on 25 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vers une grammaire de la stigmatisation

Mathieu Brugidou (EDF R&D/PACTE)
Laurence Kaufmann (Université de Lausanne)

I. Introduction

« *We have people coming into the country, or trying to come in. You wouldn't believe how bad these people are. These aren't people. These are animals.* »¹ En un raccourci saisissant, ces mots, énoncés de manière répétée par le Président américain Donald Trump en mai 2018, résument les propriétés constitutives de l'acte de stigmatisation. D'une part, la stigmatisation réduit un ensemble d'êtres humains à *la propriété générale* (e.g., étranger, noir, mexicain, juif, femme, etc.) qu'ils sont censés instancier. Une telle réduction est un acte de « prédication morbide »: elle évince toute identité personnelle pour mieux imposer à ses « objets » l'identité absolue d'une abstraction qui récuse tout « principe de réalité » et procède à une forme d'« hypostase réificationnelle » (Gabel, 1962). Transformés en suppôts d'une « espèce » ou d'une catégorie générale, identifiables uniquement par une description définie, les stigmatisés n'ont pas droit à un nom propre. Pris dans l'ensemble abstrait des « sans-nom » et des « sans-visage », ils se trouvent privés de toute reconnaissance et, potentiellement, de toute attention morale et politique. Le processus de stigmatisation ne se contente pas, toutefois, de réduire une personne réelle, un être en chair et en os, en un exemplaire catégoriel. La plupart du temps, il prolonge cette première étape, qui est celle de la dépersonnalisation, par une deuxième étape, celle de la dégradation. D'autre part, le stigmate, bien qu'il prenne souvent l'apparence d'un attribut individuel qui serait propre à telle ou telle identité sociale, est la résultante d'un *rapport social asymétrique* entre deux collectifs : ceux qui appartiennent à la communauté et les « autres », la masse interchangeable et homogène des anonymes qui, dûment « défacés », sont synonymes de cécité émotionnelle et de torpeur morale. Activant sans cesse la configuration « nous-eux », l'acte de stigmatisation établit les contours d'un nouveau tribalisme moral, basé sur des identités substantielles, des attributs psychologiques et des émotions de repli.

Le rapport social de déshumanisation qui caractérise la stigmatisation politique à laquelle œuvre sans relâche la rhétorique de Trump réduit des personnes à un trait identitaire qui les essentialise et les dégrade (Link & Phelan, 2001). Un tel rapport de stigmatisation peut être *implicite* ; il

¹ <https://news.sky.com/video/square-video-trump-animals-001mp4-11375404>

consiste alors en un appariement catégoriel entre une action négative (e.g., souiller, profaner, etc.) et une catégorie de personnes (e.g., des étrangers musulmans). C'est ce qu'illustre cet extrait, particulièrement représentatif, d'un article publié dans un journal à grand tirage suisse romand.

Muttentz (BL): Eglise souillée! *Cinq écoliers âgés de 12 et 13 ans ont souillé d'excréments et d'urine l'église de Muttentz (BL), durant ces deux dernières semaines. Le groupe se composait d'un Suisse, de deux ressortissants de Serbie-et-Monténégro et de deux enfants originaires de Bosnie-Herzégovine. Aucun d'entre eux n'était chrétien*
Le Matin, Journal Suisse Romand, octobre 2007

Une telle prédication stéréotypique ne porte pas sur une « liste de noms » empiriques ; elle porte sur une population illimitée et abstraite, celle des étrangers musulmans, à laquelle elle attribue une propriété sous un mode catégorique et catégoriel. En tant que telle, elle est, comme le relève Harvey Sacks (2005 [1992]), « protégée contre l'induction » : l'affirmation « les musulmans sont des profanateurs » ne peut être falsifiée par le fait que Mohammed, qui est musulman, ne soit pas un profanateur. C'est bien en cela qu'une telle prédication est morbide : quoi que fasse la personne, elle ne peut renverser le stigmate dont elle fait l'objet.

Mais le rapport de stigmatisation peut également être *explicite* et affirmer avec force le dégoût des autres, trop distants socialement ou ethniquement parlant. C'est ce que montre l'extrait d'entretien suivant, qui témoigne sous une forme viscérale des inimitiés enfantines.

L'enfance de l'ordre²

W.Lignier: Vous pourriez pas avoir un amoureux noir, alors?

Louison (8 ans): Oh non. C'est moche les Noirs, Beurk

W.Lignier: Pourquoi?

Louison : Parce qu'ils ont tout le temps les cheveux courts. Et j'aime pas le noir

Marielle (8 ans): Moi non plus j'aime pas le noir

La puissance affective des classements sociaux, en l'occurrence très précoces, s'exprime brutalement avec l'interjection « Beurk », le degré zéro de sémiotisation étant le signe du rejet irrépressible du « dégoûtant » (Kaufmann et Malbois, 2015).

Ces rapports sociaux, implicites ou explicites, de disqualification sont toutefois le pôle extrême de l'éventail des actes de stigmatisation. Sans prendre la tournure radicale de la dégradation et de l'exclusion des personnes qu'elle marque du sceau de l'infamie, la stigmatisation peut en rester à un stade plus suave, celui de la normalisation. Comme le suggère le Littré, l'acte de stigmatiser *quelqu'un* (e.g., les étrangers, les politiciens, les musulmans, etc.) ou *quelque chose* (e.g., le harcèlement sexuel, l'inconséquence, la corruption, etc.) est loin d'être équivalent. Un

² Cet extrait est tiré de Lignier et Pagis (2017).

tel acte peut se contenter de blâmer des conduites déviantes ou de réprouber une *action* jugée transgressive ou immorale sans pour autant dégrader l'identité de celui ou celle qui l'a accomplie (Goffman 1963 ; Smith 2007). Dans ce sens plus ténu et dynamique, la stigmatisation est une forme de sanction sociale relativement mobile, un type de jugement critique et de positionnement (infra)politique qui gagne, en tant que tel, à être comparé à un autre type de jugement critique, celui de la *dénonciation* (Brugidou, 2013, 2016). Notre hypothèse est en effet que la stigmatisation et la dénonciation sont deux types de jugements dont les propriétés grammaticales sont bien distinctes, tant du point de vue du système actanciel qui les caractérise que des ressorts émotionnels qui les sous-tendent et des collectifs qu'ils présupposent et interpellent.

Après avoir précisé à larges traits l'enjeu grammatical de nos réflexions, nous nous attacherons ainsi à déployer les grammaires de la stigmatisation et de la dénonciation à partir d'une enquête empirique sur les réactions suscitées par les atteintes aux normes énergétiques et les politiques de tri des déchets lors d'un sondage à questions ouvertes. Dans un deuxième temps, nous aurons à cœur de montrer que la stigmatisation n'est pas nécessairement le rapport social figé, dégradant et irréversible que nous venons d'esquisser. Quand elle vise les conduites déviantes et non l'identité des personnes, elle peut donner prise à la politisation des normes et de leur problématisation publique. En guise de conclusion, nous montrerons que l'acte de stigmatisation peut se transformer ou se résorber en fonction des dispositifs discursifs et pratiques qui le désamorcent ou au contraire l'encouragent.

II. Un enjeu grammatical

Appréhender la stigmatisation sous un angle *grammatical* permet de souligner d'emblée sa dimension relationnelle – une relation qui se décline sur trois dimensions, syntaxique, sémantique et pragmatique (Kaufmann, 2012). La « syntaxe » de la relation est le système de places, la structure actancielle qui la constitue – des places qui délimitent l'éventail d'actions et de paroles qui sont attendus de ses occupants. Mais la grammaire relationnelle a aussi une dimension sémantique: un système de places donné doit être intelligible pour les sujets qui les occupent, les interprètent et les valident en acceptant de s'ajuster aux activités et aux affects qui y sont conceptuellement attachés. Une telle grammaire a également une dimension *pragmatique*: la dynamique *hic et nunc* des relations donne lieu à des improvisations, des déplacements, des subversions, des appropriations et des resignifications qui ne sont pas seulement possibles, mais nécessaires. A cette dimension pragmatique, l'on peut rajouter une dimension *phénoménologique* : le système de places dessine en creux les affects, souvent non

représentés ou explicités, que les différentes places impliquent. Bref, une approche pragmatique des relations sociales garde la notion de structure et d'ordonnement tout en la situant au niveau des activités sociales et du système actanciel qu'elles déploient *in situ* et de manière endogène.

Tout acte d'énonciation étant par définition une relation sociale ou du moins une proposition de relation, il comporte nécessairement une dimension grammaticale : il instaure un système de places qui spécifie la relation qui unit son énonciateur à son destinataire. En effet, comme le dit François Flahault (1978), « il n'y a pas de parole qui ne soit émise d'une place et qui n'assigne une place ». C'est précisément dans la valeur relationnelle de ces places que se loge le pouvoir des actes de langage tels que l'ordre, l'éloge, l'insulte, la promesse, mais aussi la stigmatisation et la dénonciation. La grammaire de la dénonciation, en tous les cas dans sa déclinaison démocratique moderne, est composée de quatre, voire cinq actants : le dénonciateur, la victime, le persécuteur, le juge et le public (Boltanski et al., 1984)³. En dénonçant une injustice, le locuteur cherche à faire advenir une place discursive particulière, celle d'un collectif potentiellement politique qui, par-delà les différences de points de vue qui le constituent, s'accorde sur des valeurs partagées ou du moins partageables. En revanche, la grammaire de la stigmatisation instaure tendanciellement un système de places binaire défini par l'opposition entre le stigmatisateur et le stigmatisé; la place du juge, tout comme celle du public spectateur, tend à disparaître car la critique dépréciative qu'elle met en œuvre n'invite pas à une enquête collective sur la transgression et ses conséquences.

C'est cette double hypothèse que nous aimerions mettre à l'épreuve en recourant à un dispositif d'enquête qui vise à évaluer, *via* des sondages à questions ouvertes, la force d'une norme et le type de réprobation que suscite sa transgression. Les jugements ou les opinions exprimés dans la micro-arène publique que constitue un tel dispositif peuvent être considérés comme des énonciations dont il s'agit d'explorer la déclinaison grammaticale. Certes, le système de places qu'instaure une telle énonciation est virtuel et la situation entre l'enquêteur et l'enquêté quelque peu artificielle. Il n'en reste pas moins que le dispositif d'enquête pose l'enquêté en tant que sujet d'énonciation – un sujet qui prend position par rapport aux normes de conduite et les types de collectifs que ces normes affectent ou concernent. Si une des positions énonciatives, nous allons le voir, prend la forme d'énoncés de dénonciation, justifiant ou remettant en cause les valeurs et/ou les modalités des politiques publiques d'économie d'énergie, le deuxième type de

³ Pour Boltanski et al. (1984), il s'agit plutôt de 4 places : le dénonciateur de l'injustice, la victime (en faveur de laquelle la dénonciation est accomplie), le persécuteur (auteur de l'injustice dénoncée) et le juge (auprès de qui la dénonciation est opérée). Il manque à notre sens, dans ce modèle, une cinquième place, celle du public, puisqu'il s'agit d'une dénonciation *publique* et non pas privée.

position énonciative consiste en des énoncés de stigmatisation qui visent à condamner l'écart à la norme, en l'occurrence celle de l'économie d'énergie.

III. Ce que stigmatiser veut dire

Le présupposé théorique qui a animé cette enquête est que l'intensité des réactions, ici verbales, et le mode d'engagement affectif que suscitent des comportements déviants permettent de mesurer la vigueur d'une norme – dans ce cas, l'économie d'énergie – dans un espace social donné (Durkheim 1912 ; Goffman 1975). La force d'une norme et l'étendue de sa diffusion se manifestent en creux dans les divers types de réactions de réprobation que leur transgression suscite – réprobation qui peut être mesurée et comparée grâce à un dispositif d'enquête longitudinal, basé notamment sur des sondages à question ouverte, qui a été effectué en 2009 et en 2013 (Brugidou, 2013)⁴. Les réponses à la question ouverte – « *A votre avis, pour quelles raisons certaines personnes pensent que ce n'est pas important de faire des économies d'énergie ?* » – ont ainsi été intégralement enregistrées et retranscrites. Tout en étant étroitement bornée, l'interaction dans un questionnement par sondage a l'intérêt d'être *dédoublée* : alors qu'une partie de l'interaction se joue dans les coulisses, dans le registre du dialogue privé avec l'enquêteur qui relance l'interaction et valide les énoncés de l'enquêté, l'autre partie se joue sur la scène publique mais abstraite, et en quelque sorte vide, du questionnement d'opinion qui invite l'enquêté à endosser la position de citoyen ou de sujet politique (Brugidou, 2017). Cette position de citoyen est en quelque sorte « forcée » par le dispositif : la formulation de la question dessine les contours de la norme, suggérant que la position par défaut, sinon normale, est d'économiser l'énergie et que le fait d'y déroger mérite au mieux une explication, au pire une sanction.

Cette explication ou cette sanction oscille, c'est du moins notre hypothèse, entre deux modes d'attachement à la norme d'économie d'énergie et donc deux grammaires actanciennes, celle de la stigmatisation et celle de la dénonciation. Afin de déployer ces deux types de grammaires, plusieurs types de méthodes d'analyse ont été utilisées, notamment l'analyse énonciative, l'analyse pronominale, l'analyse de catégorisation, l'analyse de discours et l'analyse lexicale.

⁴ Il s'agit en fait d'une série de quatre enquêtes par sondage :

- Tri des déchets (METRO-Grenoble, 2009)
- Economie d'énergie (PACA 1 et 2) : l'enquête réalisée en deux vagues (2009 et 2013) porte sur la perception des enjeux énergétiques et les pratiques d'économies d'énergie dans la région Provence Alpes Côte d'Azur.
- Economie d'énergie (EVALENE 1 et 2) : enquêtes nationales, tablette internet, en deux vagues (2013 et 2015)

Une question ouverte : « A votre avis, pour quelles raisons certaines personnes pensent que ce n'est pas important de faire des économies d'énergie ? (« trier des déchets ») ». Les dispositifs sont décrits et discutés dans Brugidou et Moine (2010) et Brugidou (2013, 2017).

Stigmatisation et clivages sociaux

Si l'on recourt à la stratégie métalinguistique des pronoms personnels pour mettre en évidence les configurations sociales qui sont en jeu dans ces jugements d'opinion (Elias, 1981), l'on pourrait dire que la stigmatisation relève d'un positionnement en *On* (Brugidou, 2013). Elle se contente de déférer à des savoirs hérités et préétablis, à l'autorité impersonnelle et anonyme d'une communauté d'habitude ou de tradition d'ores et déjà constituée (Kaufmann, 2010). En se faisant le relais transparent du point de vue impersonnel et anonyme de la norme et de la normalité, la stigmatisation tend à clore toute possibilité d'enquête et se contente de sanctionner la transgression de la norme. En battant le rappel de la norme et en œuvrant comme une « force de *police* » sociale et morale, les énoncés de stigmatisation maintiennent les contours d'un collectif *a priori*. Ils impliquent le positionnement d'un agent social, d'un fonctionnaire de morale interchangeable qui fait jouer de manière quasi-mécanique le ressort de la norme et se fait le relais d'un « *on-locuteur* » (Berrendonner, 1981), celui de la parole sentencieuse et de la sanction diffuse. L'énoncé de stigmatisation est donc nécessairement monophonique puisqu'il parle d'une seule et même voix, celle du *On* de la communauté auquel il manifeste son allégeance tacite. Le positionnement en *On* sous-jacent à la stigmatisation procède ainsi à une forme de « dépluralisation » des points de vue. Conformément à ce que Jacques Rancière (1998) appelle la logique de la « police », il favorise le « registre de l'Un », celui de la doxa et de la conformité, au détriment du registre du multiple qui est au cœur même de la subjectivation politique, individuelle et collective. Promouvant l'alignement à l'opinion commune et faisant disparaître « l'indice de sujet » (Benveniste, 1966), la stigmatisation creuse une frontière, un *écart* entre la communauté exclusive des justes et ceux qui osent s'en détacher.

C'est bien un tel *écart a priori* que manifeste la logique sociale de la stigmatisation des groupes déviants que mettent en évidence les différentes enquêtes sur l'économie d'énergie. Une telle stigmatisation reproduit largement les clivages socioéconomiques, d'autant plus qu'elle ne se contente pas de réprouver les actes eux-mêmes (e.g., consommer l'énergie sans penser aux conséquences). Fidèle en cela à la stigmatisation morbide que nous avons esquissé en introduction, elle réduit le déviant à une seule de ses propriétés, celle qui le rattache ou le confond avec le groupe dénigré. Comme le montrent Reid et al. (2015), ces mécanismes de clivage recourent largement les rapports sociaux asymétriques que P. Bourdieu a analysé dans *La distinction* puisqu'ils mettent en jeu deux types de collectifs : le collectif de ceux dont l'identité sociale est confortée par la reconnaissance de la légitimité de leurs pratiques et qui se reconnaissent, du coup, dans le dégoût intuitif et partagé à l'égard de l'autre collectif, celui, illégitime, des mauvaises pratiques. La stigmatisation reconduit ainsi la logique verticale de la

hiérarchie sociale et des clivages qui la caractérisent, ravivant les appuis dispositionnels dont elle reconfigure, cependant, les effets en situation. Ainsi, les pauvres sont souvent implicitement accusés de ne pas trier leurs déchets, se complaisant dans la saleté :

« Il y en a même qui jettent tout par les balcons ici, il y a neuf étages et celui qui fait l'entretien me dit je retrouve ... alors vous vous rendez compte un peu » (femme, retraitée, études secondaires)

« Pourquoi ? parce que ils sont fainéants, ils ont pas le courage de trier leurs déchets, je vois bien comme ils font moi, ils posent leurs poubelles avec le verre par terre, ils s'en fichent, ils sont sales c'est tout. vous pouvez venir chez moi, il n'y a pas de traces de saleté, quand je descends ma poubelle, je fais bien attention à ne pas en mettre à côté. Si tout le monde faisait comme ça, ce serait propre // allez leur demander, je ne sais pas moi. » (femme, retraitée, études secondaires)

Quant aux riches, plus facilement dénoncés, ils agiraient par égoïsme :

« ben parce que ils sont plein de fric et qu'ils n'en ont rien à faire, voila. C'est à dire qu'ils ont de l'argent donc heu le chauffage c'est heu 22/ 23 voire 24 ils crèvent de chaleur mais bon ils s'en foutent et c'est comme ça et du moment qu'ils vont pouvoir payer, ils ne savent pas pourquoi ils font des économies. » (femme, 60 ans, niveau d'étude primaire)

« Parce qu'ils ont pas besoin d'argent, c'est à dire qu'ils en gagnent assez pour pouvoir vivre comme ils ont envie de vivre et que les petites gens comme nous on fait attention à tout pour pouvoir vivre quoi ! » (femme, retraitée, niveau d'étude primaire)

L'analyse des registres de stigmatisation que mobilisent les différents groupes sociaux fait apparaître le type de clivages qui les travaillent. Bien que la grammaire actancielle soit la même de part et d'autre, les types de mépris et de dégoût et les récits qui les sous-tendent diffèrent en effet selon les variables sociodémographiques. Si l'on reprend le lexique de la distinction, la stigmatisation de l'ignorance, l'absence de prise de conscience des enjeux environnementaux sont plus volontiers mis en avant par les groupes sociaux les mieux dotés en capitaux économique et scolaire. En revanche, c'est l'égoïsme social et la richesse qui sont stigmatisés par les groupes sociaux les moins pourvus en capitaux.

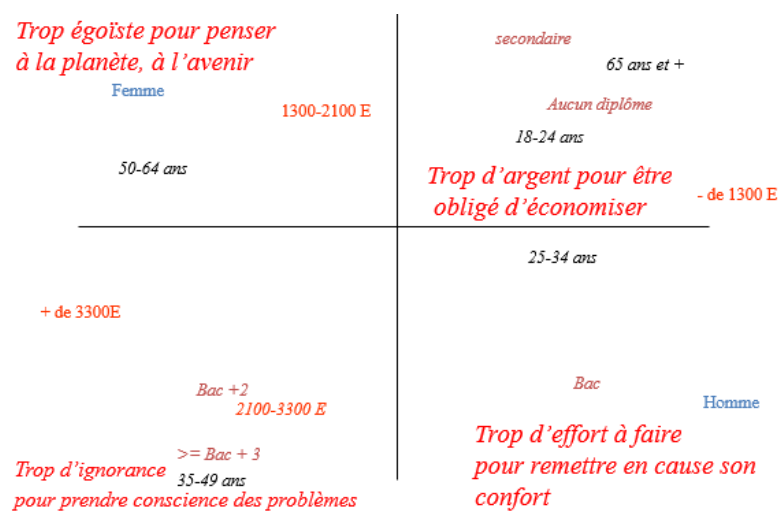


Figure 1 : Stigmatisation et logique de la distinction Enquête PACA- analyse Alceste en classes de récit de stigmatisation – Projection des variables sociodémographiques.

On le voit, la dimension polémologique de la grammaire de la stigmatisation prolonge et amplifie la logique duale de la distinction sociale. L'accusation qu'elle nourrit instaure une configuration « ami-ennemi », le système de places binaire qu'elle déploie étant défini par l'affrontement plus ou moins explicite entre le collectif des accusateurs et le collectif des accusés. Dans un tel système d'accusation, le locuteur n'occupe pas la place d'un « je » qui revendiquerait son opinion ; il tend plutôt à se fondre et se confondre dans le *On* impersonnel de la communauté dont il se fait le relais et le porte-voix. Le sujet parlant s'exprime en tant que membre d'un collectif préconstitué, d'une communauté dont il se contente de rappeler les normes en stigmatisant leur violation. En d'autres termes, le stigmatisateur se fait la « marionnette » d'une communauté « ventriloque » qui est le véritable auteur (*authoring*) et autorité (*authorizing*) de son énonciation⁵.

Si les énoncés de stigmatisation se caractérisent par une grammaire actancielle particulière, ils se définissent également par une *dynamique émotionnelle* spécifique – une dynamique qui met en œuvre des émotions « basses » ou négatives tels que le dégoût et le ressentiment à l'égard de celles et ceux qui transgressent les normes au principe de la communauté. Le dégoût, on va le voir, marque la « mise en corps » de la norme.

Avilissement moral et « mise en corps » de la norme dans les énoncés de stigmatisation

Qu'il soit la trace intentionnelle du fer chaud sur le corps des esclaves ou la cicatrice involontaire sur les mains des mystiques religieux, le stigmaté renvoie dès l'origine à une marque corporelle durable, une empreinte visible. Actuellement, c'est le sens figuratif et la connotation négative du stigmaté qui prédominent: il est l'empreinte accablante ou avilissante d'un acte d'accusation ou de blâme publics qui couvre d'infamie celui qui est contraint de l'exhiber. Mais les réponses stigmatisantes aux questions ouvertes sur l'économie d'énergie ou la gestion des déchets gardent la trace de ces empreintes corporelles. En effet, dans les réponses aux enquêtes, le vocabulaire du corps est très souvent mobilisé pour stigmatiser la paresse, un point de vue étrié, l'égoïsme, voire l'avidité, attachant à chaque partie du corps – la tête, les yeux jusqu'à celles, plus associées à l'animalité comme le nez, la gueule ou le ventre – un défaut moral. Confiné dans un horizon de sens replié sur le corps propre, le travail corporel du stigmaté entre en résonance avec sa contrepartie morale, attachant, à chaque partie du corps du déviant, un défaut ou un déficit (Brugidou, 2013).

⁵ Sur ces notions, voir le passionnant travail de F. Cooren (2010)

« (...) qui n'ont pas envie de se prendre la tête avec ça. » « je pense et puis des intérêts de pas se casser la tête pour chercher des nouveautés, » « (...) ou ils ont rien dans la tête enfin » « je n'ai pas un pois chiche dans la tête »	La paresse (la tête)
« Et ben parce que c'est gens là on un petit pois dans la tête. Ben qu'il faut leur remplacer le cerveau vous n'avez pas d'idée vous ne comprenez pas comment ils puissent réfléchir » « Non c'est chacun qui réagit comme ça dans sa tête quoi. » « j'suis pas dans leur tête! »	La bêtise (la tête, l'intérieur)
« Et ils regardent peut-être pas la planète avec les mêmes yeux hein! » « je pense que les gens n'ont pas les yeux en face des trous, et qu'ils ferment les yeux »	Un point de vue étriqué (les yeux)
« elles voient pas plus loin que leur bout de leur nez, » « (...) loin que le bout de leur nez et qui regardent que leur propre intérêt » « (...) qui voient pas plus loin que leur bout du nez, »	L'égoïsme (le nez)
« parce qu'elles voient pas plus loin que leur nombril, » « parce qu'ils regardent leur nombril » « (...) qu'elles se regardent le nombril tout simplement, » « Bah parce qu'ils sont nés avec une cuillère d'argent dans la bouche! » « (...) et on pense qu'à sa gueule! » « (...) qu'ils pensent qu'à leur gueule »	L'avidité (la gueule, le ventre)

L'usage récurrent des métaphores corporelles et de leur intelligibilité phénoménologique permet de stigmatiser les déviants en réactivant l'opposition hiérarchique du bas et du haut, du matériel et de l'idéal, du corps et de l'esprit, des fonctions vitales et des principes supérieurs. Ces métaphores primitives, en l'occurrence corporelles, manifestent l'enracinement sensori-moteur et phénoménologique de nos orientations morales (Kaufmann, 2017). En effet, si l'on suit Lakoff et Johnson (1980), nos intuitions phénoménologiques sont le « domaine-source » du processus de « métaphorisation générique » qui permet aux êtres humains de projeter les repères sensoriels et les expériences sensori-motrices auxquels ils sont naturellement familiers sur des « domaines-cibles » plus lointains ou abstraits, notamment les domaines politiques et moraux.

Un tel processus de métaphorisation rend le rejet moral des déviants immédiatement intelligible ; il le rend également plus violent, les métaphores corporelles étant liées à des émotions primitives (*gut feelings*), tels le dégoût, la répulsion ou l'écœurement. Le dégoût est

en effet une émotion qui commence « très bas » : il constitue un sentiment largement instinctuel de répulsion ou d'écœurement qui se signale par des réactions physiologiques de base, notamment le vomissement (Kaufmann et Malbois, 2015). Comme le montre son lien privilégié avec le système perceptif, le dégoût est un jugement évaluatif quasi-immédiat, une réaction largement automatique au danger que représente le dégoûtant ou le répugnant pour le maintien et la protection du corps propre (Miller, 2004). À l'échelle individuelle comme à l'échelle collective, l'enjeu de l'intégrité du corps propre permet ainsi de conjoindre deux grandes formes de dégoût : le « dégoût oral » que peuvent provoquer de la nourriture avariée et des insectes grouillants et le « dégoût moral » que peuvent susciter des pensées sales ou impures, tous deux s'enracinant dans un même système d'évaluation neurophysiologique, sélectionné au cours de l'évolution (Rozin, Haidt et Fincher, 2009). Une fois associées à des *topoi* corporels, les atteintes morales se prêtent aisément aux prétentions pseudo-scientifiques de ceux qui, tels des médecins, prétendent éradiquer les pathologies qui menacent les corps sains (de Baecque, 1993).

Ainsi étroitement liée à l'émotion de dégoût, la grammaire de la stigmatisation a donc bien des propriétés *phénoménologiques*. Comme le montre la mise en équivalence du dégoût « oral » et du dégoût « moral », une telle émotion procède à la dégradation statutaire des stigmatisés, dont l'avilissement moral est immédiatement signifié par leur réduction à une sorte de topographie corporelle. Or, la portée aversive du dégoût est particulièrement dangereuse dans l'univers moral et politique. Elle conduit aisément à la peur de la contamination, de l'invasion, de la corruption, bref de l'ennemi intérieur ou extérieur qui menacerait la pureté du corps individuel ou collectif. Comme l'illustre la caste impure des Intouchables en Inde qu'analyse Mary Douglas [1966] 2002), le dégoût fige les lignes de démarcation entre les appartenants et les non-appartenants. Evitant l'ambiguïté des appartenances vagues ou floues qui rendraient la communication incertaine ou la coopération imprédictible, il préserve de la contamination ou de la « pollution » les classifications auxquelles nous sommes attachés au point d'en faire des signes d'appartenance (*cherished classifications*) (Douglas, 1966 [2002]). Autrement dit, le dégoût est la réponse physiologique et morale à la « loi de la contamination » et au critère de la pureté qui la sous-tend, ainsi qu'au sens identitaire de « l'entre-soi » (de Block & Cuypers, 2012). Le dégoût remplit ainsi une fonction politique, sinon hygiénique, de maintenance catégorielle et de transmission infra-intentionnelle des jugements sociaux, culturels ou ethniques. C'est dire si le dégoût est une « émotion non démocratique » (Nussbaum, 2004) : il favorise les configurations duales « pur-impur », « dedans-dehors », « avec-contre » ou « ami-ennemi ». Associé à une idéologie politique, le dégoût est une arme rhétorique

redoutable, les tendances à l'action qui lui sont associées étant l'évitement, la fuite ou, pire, l'extermination des supposés « parasites ». Mais même dans ses déclinaisons plus ténues, la phénoménologie du dégoût qui accompagne la grammaire de la stigmatisation est un moyen de fabriquer de la distance sociale, de maintenir un écart entre la sphère du propre et la sphère des entités étrangères ou hostiles⁶. Tout comme la réputation négative des quartiers que décrit si bien Renaud Dulong (1992), elle vise moins à justifier une valeur qu'à « tenir éloigné ». La géographie originelle que déploie la topologie de la stigmatisation est donc celle *du cercle*, des frontières, de la clôture ou du tiers exclu.

De la stigmatisation à la dénonciation

Si la stigmatisation constitue un système d'accusation à deux places, occupées d'un côté par les forces de police et le collectif en *On*, tendanciellement dégoûté, qui le soutient et de l'autre par l'accusé, la dénonciation est un système de quatre ou cinq places (Boltanski et al., 1984). Ouvrant de façon diffuse à la « défense de la société » par le biais des sanctions ordinaires qui jalonnent les interactions quotidiennes, la stigmatisation se tient en-deçà du politique. Elle est *infrapolitique* dans le sens qu'elle instaure une forte différenciation entre « nous » et « eux » et qu'elle tend à leur accorder une homogénéité et une « entitativité » suffisantes pour qu'ils puissent être traités comme deux blocs ou deux « corps » séparés. Par contraste, la dénonciation a une dimension politique plus explicite, de teneur argumentative et idéologique : elle vise à défendre une cause en la justifiant par le recours à des principes généraux. Alors que la stigmatisation est régie par la réaction diligente des « forces de police », soucieuses de faire appliquer la norme établie, la dénonciation répond à l'action prosélyte des « croisés » qui tentent de justifier la norme et de créer un collectif politique qui soit à même de s'en préoccuper (Brugidou, 2013, 2017). La dénonciation étant une accusation justifiée, elle ne peut être valide que si elle réussit le « processus de désingularisation » et de « montée en généralité » qui la lie à des valeurs partagées par le collectif qu'elle vise à convaincre de son bon droit (Boltanski et al., 1984). Grammaticalement parlant, la dénonciation implique également le positionnement d'un acteur politique qui travaille à la montée en généralité des valeurs qu'il porte sans pour autant perdre sa position de sujet singulier : il œuvre à la constitution d'un *Nous* qui garde la trace des *Je* à son principe. Enfin, les énoncés de dénonciation s'inscrivent explicitement dans l'ordre déontique : se distançant de la réalité sociale, ils invoquent explicitement les normes

⁶ Le dégoût a un rôle privilégié dans certaines controverses. Ainsi, dans l'affaire Iacob-DSK, qui oppose l'homme politique Dominique Strauss-Kahn à une juriste, Marcela Iacob, qui a écrit sans sa permission un livre sur leur relation amoureuse, le dégoût prédomine (Kaufmann et Malbois, 2015). Après avoir écarté l'idée d'une action en justice, la femme de DSK, Anne Sinclair signifie plusieurs fois son dégoût, qu'elle associe à un non-lieu du discours: « *Je n'attaque pas la saleté, je la vomis* ». Anne Sinclair, « Dégoût », *Huffingtonpost.fr*, 18 mai 2014.

justes qu'il faudrait implémenter à l'avenir. Ils se caractérisent donc par une temporalité spécifique, celle du futur, et un projet, toujours inachevé, qui est celui d'organiser l'être-ensemble (Kaufmann, 2010).

« (...) ben je pense qu'il y a eu une obligation de régulation au niveau de l'administration de l'état et je pense qu'il faut aussi qu'ils obligent nos chers compatriotes ... euh les forcer à trier, voire même avoir des mesures ... euh proches de la sanction pour les gens qui ne le font pas / alors attendez, je ne vous dis pas ... (...) il y a un moment où il faut regarder les choses en face, les français sont toujours réfractaires au changement, alors bon il y a un moment, il faut prendre des mesures (...)» (homme, cadre, niveau d'étude supérieur au bac.)

En résumé, la dénonciation consiste à dénoncer une injustice et appelle à la constitution d'un collectif *a posteriori* susceptible de se battre pour la bonne cause alors que la stigmatisation sanctionne une déviance qui menace une communauté *a priori* de valeurs et de pratiques. Il nous faut préciser, toutefois, que ces différences grammaticales sont de l'ordre de la *forme* et non de l'ordre du *contenu*. En effet, il y a des jugements réactionnaires ou des idéologies conservatrices qui revêtent la forme d'une volonté collective, d'un *Nous* à constituer à partir de l'accord des différents sujets qui le composent. Même si un tel *Nous* se réclame de la tradition et d'un ordre hérité, il constitue bel et bien un collectif *a posteriori* dont la portée est fondamentalement politique (Mouffe, 2004, p.184)⁷.

Une des différences essentielles entre les grammaires de la dénonciation et de la stigmatisation est que la relation qui relie l'acte de dénonciation aux propriétés sociales de celui qui l'accomplit n'est « ni fatale, ni mécanique » (Boltanski et al., 1984, p.65). Or, la stigmatisation, lorsqu'elle délaisse l'action à sanctionner pour se focaliser sur l'identité du déviant, tend précisément à être « fatale » et « mécanique » – au point qu'elle ne peut donner lieu, contrairement à la dénonciation, à la *réparation* de l'offense infligée. Enfin, si la dynamique émotionnelle qui sous-tend la stigmatisation est le dégoût, celle de la dénonciation est *l'indignation*. Alors que le dégoût se caractérise par son minimalisme sémiotique, fait de mimiques, de silences éloquentes et d'interjections, l'indignation constitue, en revanche, une émotion *bavarde* qui implique un véritable travail d'élaboration sémiotique (Kaufmann et Malbois, 2015 ; Kaufmann, 2018). Contrairement au dégoût, qui répond aux atteintes du corps propre et obéit à la loi de la contamination, l'indignation répond au sens de la justice : elle est la « juste colère » face au vice, à l'offense ou à l'injustice. Comme l'indique la pluralité des

⁷ Si l'on adopte une conception non normative, la critique de « droite » ou réactionnaire mais aussi les formes peu réflexives de jugement telles que la stigmatisation ou la sanction diffuse entrent donc de plein droit dans le tableau des jugements critiques. La question de la justice, c'est-à-dire de l'ordre juste, ne se confond ni avec l'idéal de l'émancipation, ni avec son potentiel subversif ou sa portée radicale ; elle porte sur l'équilibre des identités collectives et sur leur réagencement au coeur du conflit. Cf. Rambaud (2017).

places qu'elle déploie quand elle donne lieu à une dénonciation, l'indignation renvoie au sentiment provoqué par un mal physique ou moral injustement infligé à un *tiers*. L'indignation, tout au moins en principe, est « généreuse » : elle porte sur des offenses qui n'affectent pas directement mais indirectement le sujet, en l'occurrence en enfreignant les valeurs qu'il tient pour fondamentales (Roberts, 2003). L'expression de l'indignation implique une procédure de démodalisation, au sens d'un effacement de la singularité de l'énonciateur : elle le « grandit » en le dessaisissant de son ancrage corporel et en le rattachant à une collectivité morale ou politique. L'indignation n'efface d'ailleurs pas seulement la singularité de son énonciateur ; elle efface également celle de son destinataire : elle se soutient de ses capacités à abstraire, généraliser et symboliser pour le mobiliser autour de principes supérieurs communs. L'indignation tisse ainsi les contours d'« un Public », c'est-à-dire d'un collectif de jugement et d'opinion qui est même d'élever un cas particulier au rang d'un problème commun (Dewey [1927] 2010).

IV. Les oscillations grammaticales

Une fois distinguées les grammaires idéal-typiques de la dénonciation et de la stigmatisation, l'on peut se demander si, pragmatiquement parlant, elles sont affectées d'une certaine instabilité et peuvent, par là même, s'avérer *réversibles*. On l'a vu, les stigmatisations sont d'ordre infrapolitique, se contentant, dans l'indifférenciation du « on-locuteur », de maintenir l'ordre social existant sans réinterroger ses fondements politiques. Elles restent pour ainsi dire sous la ligne de flottaison du collectif - et souvent du réflexif - par une sanction diffuse et dans un silence relatif. Mais les stigmatisations peuvent également prendre l'ascenseur et devenir *protopolitiques*. Délaissant le registre instinctif ou « oral » de la répulsion et du dégoût, elles peuvent passer à une étape de problématisation de portée plus générale. Bien que dépourvus d'une visée de transformation politique, ces actes de stigmatisations esquissent les contours d'un *Nous* que l'ombre projetée du groupe déviant et la critique de l'ordre des choses rendent saillant (Mauger, 2007). Les contours de cette identité collective, de facture positionnelle et oppositionnelle, deviennent particulièrement nets quand le clivage social qui sous-tend, on l'a vu, nombre d'actes de stigmatisation est redoublé par un *clivage politique* plus explicitement agonistique (Mouffe 2004; Duchesne et Haegel 2001, 2004).

« Parce que ça c'est ceux qui se remplissent les poches ça! c'est les plus grands voleurs les patrons voleurs on a l'exemple tous les jours sous les yeux depuis des décennies que ça dure il va falloir qu'un jour la cocotte minute elle explose on n'en n'est pas loin de ça certaines catégories de patrons surtout les gros. » (homme, secondaire, retraité).

Les grammaires de la stigmatisation et de la dénonciation, bien qu'analytiquement distinctes, donnent donc lieu à des actualisations dont les trajectoires se chevauchent, notamment autour de l'antagonisme « eux-nous ». Ici l'antagonisme ne sert pas seulement l'ordre existant et ne se réduit pas à l'intervention des forces de police. Le « eux » renvoyant aux « gros », aux « nantis » ou aux « privilégiés », il suit les lignes classiques de la critique politique, qui opère de bas en haut de l'échelle sociale.

« Parce qu'ils ont tout de gratuit. [C'est-à-dire?] Ils font partie des nantis. Parce que y a beaucoup de nantis en France: fonctionnaires, Education nationale, euh, gendarmerie, police, Conseil général, tutti quanti, euh, du plus petit au plus grand. Donc, ils s'en foutent, c'est, tout est payé, gratos pour eux. Alors même l'EDF, ils paient rien, alors... Ils paient rien. Le compteur, il tourne et ça facture pas. 1%. Mais qu'est-ce que c'est 1%? C'est un scandale ! » (homme, retraités, études secondaires)

« ben pourquoi ? Parce que je pense tout simplement, en ce qui me concerne, ça ne regarde que moi. Tant que les gros ne feront pas d'effort, je vois pas pourquoi, nous, on ferait des efforts plus que les gros. » (homme, profession intermédiaire, Bac +2)

La portée politique de l'antagonisme critique qui caractérise certains énoncés de stigmatisation les dotent de propriétés formelles relativement similaires à celles des énoncés de dénonciation sans pour autant en adopter la grammaire et le système de places pluriel. C'est le cas notamment des réponses qui, en dénonçant une forme de conspiration des puissants, passent du registre *infrapolitique* de la maintenance de l'ordre social au registre *protopolitique* de la critique. Ce basculement manifeste un processus de politisation qui, après avoir requalifié une situation comme problématique, dissocie un collectif de victimes et un collectif de responsables ou de coupables, et annonce un futur apocalyptique (Duchesne et Haegel, 2001, 2004). Une telle politisation consiste, comme le suggère Richard Hoggart ([1957] 1970), en un mélange de « réalisme » (*on m'la fait pas*), de « fatalisme » (*on doit faire avec c'qu'on a*) et de contre-attaque (*ils cherchent à nous avoir, mais ils ne nous auront pas*).

« Parce qu'ils ont ..., parce qu'ils ont un avantage à faire en sorte de ..., de ..., de, de ..., de consommer l'énergie. Par exemple, EDF et GDF ne vous obligeront jamais à faire des réductions pour la simple et bonne raison qu'ils visent de la consommation. Voilà. C'est un problème de, de..., comment dire ? C'est eux qui gouvernent..., c'est eux qui, qui disposent, c'est eux qui, qui vendent donc, ils vont pas réduire les ventes... » (femme, Bac +2, retraité.)

Empruntant à la rhétorique de la conspiration (Danblon et Nicolas, 2010) et au clair obscur des modes de propagation rumorales de l'opinion, les critiques qui se situent à mi-chemin entre la stigmatisation et la dénonciation visent un ennemi de l'ombre, une entité homogène qui agirait intentionnellement, de manière plus ou moins occulte, pour défendre ses seuls intérêts particuliers. La politisation de la stigmatisation privilégie ainsi un format ou un « style paranoïaque » qui « s'agrandit » bien au-delà des enjeux liés à l'intégrité du corps propre

puisqu'il englobe le tort infligé à autrui. Convaincu de la générosité de son engagement politique, le complotiste a en effet « le sentiment d'agir vertueusement et adopte une posture d'indignation morale » (Hofstadter, 2012 [1964] p.43). En glissant vers la dénonciation politique ou protopolitique, la stigmatisation se transforme donc de deux manières. D'une part, elle passe du dégoût à l'indignation, du réflexe de rejet à la rationalité d'une enquête qui procède à l'accumulation méticuleuse de faits consistants et de suppositions crédibles. D'autre part, elle ajoute une troisième place au système de places binaire qui la caractérise et qui oppose la clairvoyance des complotistes à l'intentionnalité maligne qu'ils ont à cœur de traquer. Cette troisième place est celle du public, un « public encore ignorant » qui doit choisir son camp dans l'affrontement entre le bien et le mal et soutenir le combat qui mènera à la victoire (Hofstadter, 2012 [1964]). La stigmatisation et la dénonciation tendent ainsi à se rencontrer à mi-chemin, le long des axes haut/bas, corporel/intellectuel.

Sans même dériver vers l'extrême conspirationniste, la stigmatisation est d'ores et déjà plongée dans un clair-obscur qui rend son identification difficile. La distinguer des actes de dénonciation est d'autant plus difficile que l'emploi d'une catégorie comme celle de « théorie du complot » ne peut être objectif ou neutre ; il est nécessairement normatif (Boltanski, 2012). En effet, qualifier une théorie de conspirationniste ou un jugement de « pathologique » ou d'anormal revient à les déclasser et donc à les stigmatiser comme étant des jugements irrationnels ou mal formés. Une telle (dis)qualification est opérée par *les agents ordinaires* eux-mêmes, qui identifient les énoncés qui contredisent le « sens ordinaire de la normalité » et déconsidèrent immédiatement leur auteur comme étant inadéquat, inadapté voire paranoïaque (Boltanski et al., 1984). Ainsi, les jugements de normalité établis par le jury auquel Luc Boltanski et ses collègues avaient demandé d'évaluer les lettres de dénonciation adressées au *Monde* s'appuyaient sur une connaissance pratique ou, comme le diraient les ethnométhodologues, une « compétence de membre »⁸. Une telle connaissance pratique n'est pas un savoir objectivé, ni une épistémologie « objective » ; elle est plus proche d'une position morale ou politique normative. C'est bien une telle position qui permet de décréter que telle ou telle dénonciation, jugée « malheureuse », est en fait une stigmatisation, un acte de police ordinaire, illicite dans le contexte d'une lettre au *Monde*, une « erreur de catégorie » qu'il faut donc rejeter.

La dénonciation et la stigmatisation sont donc étroitement couplées, bord à bord, parce qu'elles sont *réversibles* : elles peuvent être retournées ou transformées par un jugement de

⁸ « On a demandé à six personnes de lire rapidement les lettres et de noter de 1 (tout à fait normal) à 10 (complètement fou) le degré de normalité de l'auteur de ses lettres » (Boltanski et al., 1984, p.6.)

requalification ou de disqualification qui modifient leurs prétentions grammaticales. Ainsi, un acte de stigmatisation peut être requalifié en acte de dénonciation et accusé de dissimuler un « Croisé » fanatique derrière le masque neutre des « forces de l'ordre ». Ou, à l'inverse, un acte de dénonciation peut être requalifié en stigmatisation sournoise, « pathologique » ou paranoïaque, qui masque un « Tartuffe », un incroyant qui se contente de maintenir l'ordre mais se travestit en prosélyte sincère (Boltanski, 2012). Les grammaires ont donc une certaine fragilité, qui est due à leur dimension pragmatique : elles sont mises à l'épreuve, renégociées et resignifiées en situation.

« Resignifier » le stigmaté

On l'a vu, un énoncé de stigmatisation peut prendre l'ascenseur politique et se transformer en dénonciation ; à l'inverse, un énoncé de dénonciation peut être dégradé en stigmatisation. La « normalisation » d'une cause ou d'une norme (Chateauraynaud, 2011) n'a donc rien d'un processus linéaire et ne va pas sans à coup. Elle peut prendre la forme d'un rejet collectif de la nouvelle norme, considérée comme injuste, se traduire par une réflexion sur les modalités d'application de la norme qui peuvent donner lieu à des formes de délibérations ou encore susciter des résistances plus ou moins actives et explicites (Brugidou, 2013, 2017).

C'est bien une forme de résistance que constituent la « *resignification* » ou le renversement de stigmaté, tel que le conçoit Judith Butler : « la resignification des énoncés offensants, [et les] déploiements de pouvoir linguistique visent simultanément à révéler et à contrer l'emploi offensant du discours » (Butler, 2004 [1997] : 38). Les enquêtes sur l'économie d'énergie mettent en évidence deux modes de « resignification subversive » : la réappropriation de l'offense par le stigmatisé, qui s'en fait une fierté, et la requalification grammaticale de l'acte de langage par le stigmatisé, qui refuse de reconnaître sa validité. Ces modes de resignification sont mis en évidence grâce à une question ouverte « en miroir », qui force l'enquêté à prendre la place discursive, actantielle et affective du stigmatisé – un stigmatisé qui est contraint, en l'occurrence de répondre à l'interpellation dont il fait l'objet. Le dessin, esquissé sur une tablette dont l'enquêté doit remplir le phylactère, oblige *ego* à prendre la place d'*alter*. Alors que le premier dispositif d'enquête instaurait un biais normatif, forçant l'enquêté à endosser le point de vue de la norme légitime ou du moins attendue (i.e. « pourquoi certains pensent que ce n'est pas important de faire des économies d'énergie »), ce deuxième dispositif en miroir impose un changement de place. En affirmant explicitement le jugement critique et normatif (i.e., « certaines personnes ne pensent qu'à leur petit confort personnel »), il donne au stigmatisé potentiel la possibilité de *répondre*.



Figure 2 : les dessins illustrant la question « miroir »⁹

Certains enquêtés se contentent de réitérer la stigmatisation sur un mode indirect :

« À part des insultes, je vois pas d'aute qui pourrait répondre, parce que à partir du moment où ils laissent la fenêtre ouverte euh et qu'ils chauffent la rue, c'est des situations qu'on vit au quotidien, malheureusement, donc, euh, c'est des personnes qui ne comprennent rien à rien et qui veulent pas vous écouter, quoi. » (femme, agricultrice)

D'autres enquêtés, en revanche, requalifient la stigmatisation en la « resignifiant », et cela selon deux types de procédés. Le premier procédé de « resignification » consiste en une forme de déstigmatisation, le stigmatisé refusant virtuellement de reconnaître la validité ou le bien-fondé de la critique qui lui est adressée. *« c'est un peu, un peu facile de faire la morale (...), puisque de toute façon, c'est la vérité, tout le monde souhaite avoir son petit confort personnel ! »* (Homme, agriculteur). L'autre type de procédé consiste en la réappropriation de l'offense par le stigmatisé, qui assume fièrement sa position (im)morale et amplifie même l'offense de manière plus ou moins ironique ou brutale: *« Effectivement, je prends mon pied »* (Homme, agriculteur), *« Elle repond je t'emmerde, ca, c'est sûr ! »*. (homme, employé)

Enfin, il ne faut pas sous-estimer la capacité des répondants à établir un écart avec le dispositif d'enquête, comme le montre cette réponse dont on ne sait si elle s'adresse à la figurine du dessin ou au sociologue caché, tel le magicien d'Oz, dans la tablette - aux deux, sans doute : *« Je fais ce que je veux, je l'emmerde. Je suis chez moi, je fais ce que je veux. Vous m'emmerdez avec vos questions. Allez vous faire voir ! »* (femme, sans profession)

Prendre virtuellement la place du stigmatisé incite l'enquêté à une forme de décentrement. Contraint de rechercher les « bonnes raisons » qui seraient susceptibles d'expliquer les comportements transgressifs en matière d'économie d'énergie, l'enquêté tend à relativiser l'accusation péremptoire et sans appel qui sous-tendait son acte de stigmatisation. Le dispositif

⁹ Le dessin est de Nina Testut pour l'enquête Evalene coordonnée par Béatrice Hammer. Evalene, Enquête sur les valeurs, l'environnement et l'énergie - vague 1, <http://quanti.dime-shs.sciences-po.fr/fr/les-enquetes/>

en miroir, en donnant une place énonciative et affective au sujet stigmatisé, *repluralise* les motifs possibles de l'action transgressive – comme le fait « d'être libre de faire ce qu'on veut chez soi » ou de « pouvoir dépenser le fruit de son travail ». Un tel dispositif repluralise les voix et diversifie les places susceptibles d'être occupées, cassant par là même la logique binaire et antagonique du « eux-nous ». En procédant ainsi au *défigement*, sinon au retournement du stigmaté, le dispositif rouvre à nouveau l'enquête que le rejet dégoûté de la transgression qui vient entacher la communauté des justes tend à clore *a priori*.

Le poids des dispositifs

Les implications morales et politiques du dispositif en miroir, ici établies à petite échelle et de manière située, nous permettent de faire une hypothèse à grande échelle et à large portée. Certains dispositifs, discursifs ou pratiques, élargissent le répertoire des appuis normatifs susceptibles de justifier les conduites que l'on stigmatise comme immorales ou irrationnelles. Ils encouragent la *réversibilité des places* et la resignification mutuelle des reproches, critiques et blâme, évitant par là même que la stigmatisation ne devienne « morbide » et irréversible¹⁰. Bloquant l'acte de stigmatisation au niveau de la réprobation de la conduite transgressive, ces dispositifs l'empêchent en effet de suivre la pente glissante de la stigmatisation de la *personne* même des transgresseurs en tant qu'êtres mal intentionnés, égoïstes ou dégoûtants. Une telle réversibilité rend possible l'instauration d'une réciprocité et d'une reconnaissance mutuelle même en cas de désapprobation, de désaccord ou de conflit.

A l'inverse, certains dispositifs énonciatifs, notamment politiques, tels la rhétorique de D.Trump dont nous sommes partis, réduisent le stigmatisé à l'état objectif d'une « non-personne », cet absent, bien que présent, *dont* on parle mais *auquel* on ne s'adresse jamais (Benveniste, 1966). Devenu pur *objet* de discours, il doit encaisser les actes d'accusation sans pouvoir prendre la parole à son tour : si tout acte de langage, pour être réussi, doit être en principe entendu, reconnu et accepté comme valide et légitime par son « répondant » (Austin, 1962), l'acte de stigmatisation fonctionne bien souvent en l'absence de sa reconnaissance, voire même de sa saisie par le principal intéressé. Dans sa forme morbide, radicale ou paranoïaque, la stigmatisation n'est pas un acte de communication ; c'est une déclaration de guerre – une guerre dans laquelle tous les coups sont permis. C'est dire si, dans sa version extrême, l'acte de stigmatisation contrevient à la « juridiction linguistique » (Ducrot, 1991, p.4). Il fonctionne en vase clos et de manière implicite de sorte qu'il n'engage pas la

¹⁰ Sur la réversibilité des places comme critère axiologique essentiel pour le sociologue, cf. Kaufmann et Gonzalez (2017)

responsabilité de son locuteur et n'offre pas davantage de recours à celui qui en est l'anti-destinataire. Ce dernier ne dispose d'aucun moyen de réparation, d'aucune procédure de négociation; il est mis dans une place intenable qui ne lui laisse guère, comme issue de secours, que le silence, le retrait ou la contre-attaque. Pour reprendre les termes de Rae Langton (1993), le stigmatisé est frappé d'« invalidité illocutionaire » (*illocutionary disablement*) : le pouvoir de rétorquer, de se défendre, de se justifier, de récuser ou encore d'assumer lui est refusé ; la place qui lui est assignée le condamne purement et simplement au silence (*silencing*).

C'est bien en cela que les grammaires de la stigmatisation et de la dénonciation diffèrent. La dénonciation permet d'accomplir une série d'activités – se justifier, plaider, s'excuser ou se défendre – qui définissent, tout au moins dans une société démocratique, la place de l'accusé. Le ressort émotionnel de la dénonciation, l'indignation, donne la possibilité à celui ou celle qui a commis un outrage de s'excuser, de réparer l'offense ou de justifier son geste. Les êtres qui sont interpellés ou insultés gardent, comme le dit J. Butler, la possibilité de répondre et de resignifier la critique qui leur est *adressée*. En interpellant, de façon réelle ou virtuelle, l'offenseur en tant que sujet moral, l'indignation reconduit à son égard une « éthique à la deuxième personne » (Darwall, 2006). Mais lorsque la distance corporelle, sociale et morale qui sépare l'indigné de celui qu'il condamne devient une incommensurabilité de nature, le registre en première et en deuxième personne cède la place au registre *en troisième personne* de l'objectivation. Le dégoût, notamment, exclut le supposé « dégoûtant » de la communauté des personnes morales avec lesquelles il est possible de nouer des échanges et d'attendre des retours (Kaufmann et Malbois, 2015). Privé de tout indice de subjectivité et de toute « corrélation de personnalité » (Benveniste, 1966), le stigmatisé est mis dans l'impossibilité de procéder à une quelconque resignification : il est purement et simplement rejeté hors du langage.

V. Conclusion

Ce parcours nous a mené à réfléchir aux dispositifs qui seraient à même d'*équiper* l'espace public¹¹ en favorisant la circulation des opinions plurielles, prospectives et « fluides » et en instaurant des systèmes de places suffisamment réversibles pour assurer à tout un chacun *la possibilité de répondre*. On l'a vu, en effet, certains dispositifs, notamment de dénonciation, incitent au « défigement » des normes et à la repluralisation des «voix». En facilitant la

¹¹ Ces réflexions entrent donc en résonance avec les réflexions d'Yves Deloye et d'Olivier Ilh (2008) sur l'importance des dispositifs matériel (isoloir, urne etc.) et moral (les vertus civiques) qui ont accompagné et rendu possible la construction normative du suffrage universel. Bien entendu, ces nouveaux dispositifs n'ont pas conduit à la disparition d'autres formes d'expression ou de mobilisation politiques et notamment le recours stratégique à des formes de violence – inévitables dans le cadre d'une politique agonistique (Mouffe, 2004). Mais ils les ont banni de certains espaces et en ont régulé le recours.

coexistence et la justification de différents points de vue, ces dispositifs sont « *publigènes* » (Dayan 2000): ils invitent à la formation d'un *public* à même de mener une enquête potentiellement politique, plus ou moins longue, plus ou moins tâtonnante, sur les normes communes. En d'autres termes, ils fonctionnent comme des dispositifs de « refroidissement » (Brugidou, 2012 ; 177) qui incitent à la tolérance et à la tempérance mutuelles et facilitent par là même la pacification des rapports sociaux. D'autres dispositifs énonciatifs, affectifs et pratiques fonctionnent, au contraire, comme de véritables embrayeurs de violence. « *Publicides* » (Dayan, 2000), ils tracent les contours d'un « non-public », d'une communauté des écœurés ou des dégoûtés. Polémiques et polémologiques, ils travaillent au figement du stigmaté et le font passer, comme le dirait F.Tönnies ([1922] 2012), « de l'état gazeux » à « l'état liquide » puis « à l'état solide ». C'est bien au figement morbide et incorrigible de la stigmatisation des migrants que l'idéologie nationaliste et populiste qui s'impose actuellement en Europe et aux Etats-Unis œuvre sans relâche. En décrivant les migrants comme des envahisseurs qui menaceraient l'intégrité et la pureté du corps national, un tel procès de stigmatisation trace les frontières exclusives d'une communauté profondément incivile.

La distinction entre les dispositifs de stigmatisation et de dénonciation est un enjeu tout à la fois *descriptif et normatif*, scientifique et politique. Une telle distinction permet en effet de distinguer les grammaires inclusives et pluralistes, qui sont compatibles avec un espace public démocratique, et les grammaires exclusives et binaires, qui signifient la fin du discours et la clôture de l'enquête quant à ce qui « nous tient ». Le fait de passer par une description grammaticale constitue, nous semble-t-il, un avantage considérable. En effet, le sociologue ou le sémioticien n'a pas à prendre appui sur une normativité exogène et potentiellement condescendante pour disqualifier ou « stigmatiser », dans un geste critique de second-ordre, certains jugements comme étant infondés ou immoraux. Il se contente de déployer les *conséquences*, subjectivantes ou objectivantes, pluralisantes ou « dépluralisantes », de certaines grammaires sur leurs « occupants », présents ou à venir (Kaufmann & Gonzalez, 2017). Le critère pragmatiste des conséquences permet de déployer les autorités pronominales, les possibilités de réponse, la pluralité des points de vue ou, à l'inverse, les interdits énonciatifs que les grammaires – et les dispositifs qui les mettent en œuvre – imposent à leurs “ usagers ”. Grâce au critère des conséquences, le grammairien peut ainsi préserver ses ambitions descriptives tout en les mettant au service de l'idéal politique de la *bonne forme*, ordinaire et savante, du vivre ensemble.

Bibliographie

- Austin John, *How to Do Things with Words*, Oxford, Clarendon Press, 1962.
- Benveniste Emile, *Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris, Gallimard, [1958] 1966.
- Berrendonner Alain, *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit, 1981.
- Boltanski Luc, Darré Yann et Schiltz, Marie-Ange, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 51, 1984, pp. 3-40.
- Boltanski Luc, *Enigmes et complots. Une enquête à propos d'enquêtes*, Paris, Gallimard, 2012.
- Bruce G. Link et Phelan Jo C., « Conceptualizing Stigma », *Annual Review of Sociology*, 2001, vol. 27, pp. 363-385.
- Brugidou Mathieu et Moine Michèle « Normes émergentes et stigmatisation. Une analyse comparative à partir des deux questions ouvertes sur les raisons de ne pas trier les déchets et de ne pas faire d'économie d'énergie », *Statistical Analysis of Textual Data Proceedings of 10th International Conference, 9-11 June 2010*, S. Bolasoco, I. Chiari, L. Giulano éd., Milan, Edizioni universitaria di Lettere Economi Diritto, 2010, pp. 885-896.
- Brugidou Mathieu, « Le discernement. Une approche casuistique des énoncés d'opinion publique », *Mots*, 113 (1), 2017, pp.93-114.
- Brugidou Mathieu, « Les discours du Grenelle : la mise en forme des énoncés », pp. 138-200. in Boy D., Brugidou M., Halpern C., et Lascoumes P., *Le Grenelle de l'environnement. Acteurs, Discours, Effets*, 2012, Paris, Armand Colin.
- Brugidou, Mathieu « L'institutionnalisation de la norme sociale entre stigmatisation et dénonciation », *Langage et société*, 144 (2), 2013, pp.85-105.
- Butler Judith, *Le pouvoir des mots, discours de haine et politique du performatif*, Editions Amsterdam, Paris, [1996] 2004.
- Chateauraynaud, Francis *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Éd. Petra, 2011.
- Cooren François, *Manières de faire parler. Interaction et ventriloquie*, Lormont, Le Bord de l'Eau, 2010.
- Danblon Emmanuelle et Nicolas Loïc (dir.), *Les rhétoriques de la conspiration*, Paris, CNRS éditions, 2010.
- Darwall Stephen, *Morality, Respect, and Accountability*, Cambridge, Harvard University Press, 2006.
- Dayan Daniel « Télévision, le presque-public », *Réseaux*, n°100, 2000, pp. 429-456.
- De Baecque Antoine, *Le corps de l'histoire. Métaphores et politique (1770-1800)*, Paris, Calmann-Lévy, 1993.
- De Block Andreas et Cuypers Stefaan E. « Why Darwinians Should Not Be Afraid of Mary Douglas— And Vice Versa: The Case of Disgust », *Philosophy of the Social Sciences*, 2012, 42(4), pp. 459–488
- Déloye Yves et Ihl, Olivier, *L'acte de vote*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2008.
- Dewey, John *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard, 2010 [1927].
- Douglas Mary, *Purity and Danger: An Analysis of the Concepts of Pollution and Taboo*, London, Routledge, [2002] 1966.
- Duchesne Sophie et Haegel Florence, « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique* 2004, 6(54), pp. 877-909.
- Duchesne Sophie et Haegel, Florence « Entretiens dans la cité, ou comment la parole se politise », *EspaceTemps*, n° 76-77, 2001, pp. 95-109.
- Ducrot Oswald, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 1991.
- Dulong Renaud, « Dire la réputation, accomplir l'espace », *Quaderni*, n° 18, 1992, pp. 109-124.
- Durkheim Emile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie* Paris, PUF, 1968 [1912].
- Elias Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Aix-en-Provence, Pandora/Des Sociétés, [1970] 1981.
- Flahault François, *La parole intermédiaire*, Paris, Seuil, 1978.
- Gabel Joseph, *La fausse conscience. Essai sur la réification*, Paris, Minuit, 1962.
- Goffman Erving, *Le stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, [1963] 1975.
- Hofstadter Richard, *Le Style paranoïaque. Théories du complot et droite radicale en Amérique*, Bourin Editeur, Paris, [1964] 2012.

- Hoggart Richard, *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Minuit, [1957] (1970).
- Kaufmann Laurence et Gonzalez Philippe, « Mettre en valeur(s) le monde social », *Questions de communication*, 32, 2017, pp. 167-194.
- Kaufmann Laurence, « Agir en règle. Le pari grammatical de la sociologie pragmatique à l'épreuve de la critique », *Raison publique*, 16, 2012, pp. 227-263.
- Kaufmann Laurence, « Faire "collectif" : de la constitution à la maintenance », in L. Kaufmann et D. Trom éd., *Qu'est-ce qu'un collectif? Du commun à la politique*, Paris, EHESS, 2010, pp. 331-372.
- Kaufmann Laurence, Malbois Fabienne, « S'éprouver en public: l'arc affectif de l'indignation dans la controverse « Iacub-DSK », in Rabatel A., Monte M., éd. *Comment les médias parlent des émotions: l'affaire Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn*, Lambert-Lucas, 2015, pp. 99-117.
- Kaufmann Laurence, « Indignation », in G. Origgi (dir.), *Dictionnaire des passions sociales*, Paris, PUF, 2018.
- Lakoff George et Johnson Mark, *Metaphors We Live By*, Chicago, University of Chicago Press, 1980.
- Lakoff George, « Metaphor, Morality and Politics », *Social Research*, 62(2), 1995, pp.177-214
- Langton Rae, « Speech acts and unspeakable acts », *Philosophy and Public Affairs*, 22 (4), 1993, pp. 293-330.
- Lignier Wilfried et Pagis Julie, *L'enfance de l'ordre*, Paris, Seuil, 2017.
- Link Bruce et. & Phelan Jo C., « Conceptualizing stigma », *Annual Review of Sociology*, 27, 2001, pp.363-385.
- Mauger Gérard, *L'émeute de novembre 2005, une révolte protopolitique*, Bellecombe-en-Bauges, 2006, Editions du Croquant.
- Miller Susan, *Disgust: The Gatekeeper Emotion*, London, Routledge, 2004.
- Mouffe Chantal, « La politique et la dynamique des passions », *Rue Descartes*, 2004/3, n45-46, p. 179-192.
- Nussbaum Martha, *Hiding From Humanity - Disgust and Shame in the Law*, Princeton, Princeton University Press, 2004.
- Rambaud Elsa, « La « petite » critique, la « grande » et « la » révolution. Pour une acception non normative de la critique », *Revue française de science politique*, 67(3), 2017, pp.469-495
- Rancière Jacques, *Aux bords du politique*, Paris, La Fabrique, 1998.
- Reid Kim Mckee et Crawford Joe, « Exploring the Stigmatization of Energy Efficiency in the United Kingdom: an emerging research agenda », *Energy Research & Social Science*, 2015, pp. 141-149.
- Roberts Robert, *Emotions. An Essay in Aid of Moral Psychology*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- Rozin Paul, Haidt Jonathan et Fincher Katrina, « From Oral to Moral », *Science*, 323 (27), 2009, pp. 1179-1180.
- Sacks Harvey, « 'We'; Category-bound activities », in H.Sacks, *Lectures on Conversation*, vol. 1, Oxford, Blackwell, [1992] 2005, pp.333-340.
- Smith Rachel, « Language of the Lost: An Explication of Stigma Communication », *Communication Theory*, 17, 2007, pp. 462-485.
- Tönnies Ferdinand, *Critique de l'opinion publique*, Paris, Gallimard, [1922] 2012.